

Séance
ordinaire du 19
mars 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME (19^e)
JOUR DU MOIS DE MARS DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER DE
20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-
JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Quatre (4) contribuables assistent à la séance alors que deux (2) membres du personnel-cadre de la Ville, soient messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint ainsi que monsieur Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

18.03.130

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal.

18.03.131

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Autorisation d'inscription aux assises 2018 de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

FINANCES

4. Autorisation de paiement à la municipalité de Ste-Flavie dans le dossier de l'assainissement des eaux.
5. Autorisation de paiement des quotes-parts à la MRC de La Mitis pour la somme totale de 1 028 669.15 \$.
6. Confirmation mandatant l'Union des Municipalités du Québec comme mandataire du regroupement d'achats d'assurances de dommages et de gestionnaire de risque – regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie.

7. Dépôt et rapport du trésorier sur les activités concernant le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et le contrôle des dépenses électorales.
8. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.
9. Autorisation de paiement à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli dans le dossier des taxes foncières.
10. Radiation de comptes à recevoir.
11. Avis de motion d'un règlement remplaçant et abrogeant le règlement 2014-1321.
12. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires révisées 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

13. Autorisation d'embauche d'un commis à l'encaissement.
14. Autorisation de formation pour deux (2) membres du personnel des travaux publics.
15. Autorisation de participation à la 41^e conférence régionale du réseau environnement.
16. Autorisation d'inscription au congrès de l'ADGMQ 2018 pour le directeur général.
17. Autorisation de formation à madame Julie Bélanger.

LOISIRS

18. Reconnaissance de quatre organismes dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs.
19. Autorisation de demande d'assistance financière à la Société Nationale de l'Est-du-Québec pour l'organisation de la Fête nationale 2018.
20. Autorisation de versement d'une compensation aux assistants de la relâche.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. Autorisation de formation pour le directeur incendie.

TRAVAUX PUBLICS

22. Autorisation d'un contrat pour le marquage ponctuel de chaussée.
23. Autorisation d'un contrat pour le marquage longitudinal de chaussée pour 2018.

URBANISME

24. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 7 mars 2018 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU).
25. Adjudication d'un mandat à la MRC de La Mitis.
26. Autorisation de versement de l'aide financière pour le service des brigadiers scolaires
27. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis préliminaires pour la réfection de la rue des Oblats.

28. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis préliminaires pour la réfection de la Ménard.

29. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis préliminaires pour la réfection de la rue Desrosiers.

30. Période de questions.

31. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

18.03.132 AUTORISATION D'INSCRIPTION AUX ASSISES 2018 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de six membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu à Gatineau du 16 au 18 mai 2018. Le tarif est de 775 \$ par personne plus les taxes et cette dépense est prévue au budget. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont également autorisés.

FINANCES

18.03.133 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE STE-FLAVIE DANS LE DOSSIER DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de deux (2) paiements à la municipalité de Sainte-Flavie relativement au dossier de l'assainissement des eaux. Un premier montant de 77 538 \$ sera transmis le 20 mars 2018 tandis qu'un second, de 77 537 \$ suivra le 6 août 2018.

18.03.134 AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS À LA MRC DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit verser un montant de 1 028 669.15 \$ à la Municipalité régionale de comté de La Mitis représentant sa contribution pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut payer ses quotes-parts en plusieurs versements :

Le 15 mars 2018	342 889.73 \$
Le 15 juin 2018	342 889.71 \$
Le 15 septembre 2018	342 889.71 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les paiements des quotes-parts ci-haut mentionnées de l'année 2018 à la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis selon l'échéancier. Cette contribution est consentie en retour des services dispensés par la MRC :

- Administration et service de l'aménagement;
- Cour municipale;
- Développement économique;
- Transport collectif et adapté;
- Enfouissement des matières résiduelles;
- Incendie;
- Génie;
- Recyclage;
- Écocentre;
- Informatique.

18.03.135 CONFIRMATION MANDATANT L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHATS D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUE – REGROUPEMENT BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Mont-Joli souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages;

Et

Autorise le maire et le directeur des finances et trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 » et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récités au long.

18.03.136 DÉPÔT ET RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES ACTIVITÉS CONCERNANT LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET DES CANDIDATS INDÉPENDANTS ET LE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal reçoive en dépôt et accepte le rapport du trésorier concernant les activités prévues au financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et le contrôle des dépenses électorales pour l'année 2017, et ce, conformément aux dispositions de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

18.03.137 AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT le projet de Loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes reçues du gouvernement fédéral pour l'Institut Maurice-Lamontagne en mars 2018 au montant de 178 061.78 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30 % de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 53 418.53 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice-Lamontagne.

18.03.138 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI DANS LE DOSSIER DES TAXES FONCIÈRES

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une compensation financière à la Régie intermunicipale de l'aéroport de Mont-Joli, entente officialisée par l'adoption de la résolution 08.04.223.

Ainsi, le conseil approuve le paiement à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli de quatre (4) versements de 23 404.28 \$ pour 2018 à exécuter le 15 mars, le 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre 2018.

En contrepartie, la Régie versera à la Ville la somme de 45 629.60 \$, les 15 mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre 2018 en guise de taxes foncières.

18.03.139 RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ces comptes et intérêts à recevoir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de radier les comptes et intérêts sur les factures suivantes :

D 3000 47	Municipalité de St-Joseph-de-Lepage	559.53 \$
D 3003 89	Municipalité de Ste-Angèle	707.62 \$
D 3006 95	Sylvain April	1 902.79 \$
D 3007 02	Jessica Ouellet	10 549.81 \$
D 3007 07	Pascal Côté	1 432.72 \$

18.03.140 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2014-1321

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2014-1321.

18.03.141 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2018 de l'OMH représentant un montant de 75 617\$ pour la Ville de Mont-Joli et abroge la résolution 18.02.48.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

18.03.142 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN COMMIS À L'ENCAISSEMENT

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Daisy Roussel, au poste de commis à l'encaissement. Madame Roussel débutera son emploi le 3 avril prochain et bénéficiera du tarif horaire inscrit à la convention collective des employés de la Ville de Mont-Joli pour le poste de commis à l'encaissement et aura le statut de personne salariée en probation.

18.03.143 AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA 41^E CONFÉRENCE RÉGIONALE DU RÉSEAU ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la 41^e édition de la conférence régionale du Réseau Environnement, chapitre Bas-St-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine aura lieu à Matane le jeudi 17 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette activité regroupe plus de 250 intervenants municipaux et autres travailleurs œuvrant dans les domaines du traitement de l'eau potable, des eaux usées et de la gestion des matières résiduelles dans notre région;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le service des travaux publics de déléguer des représentants à cette conférence;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser messieurs Yvan Bond, Grégory Ledeuil et Gilles Gaudreault à prendre part à la conférence régionale 2018 du Réseau Environnement à Matane le 17 mai prochain, et ce, au coût de 125 \$ par personne. Le conseil accepte également le remboursement des frais de transport.

18.03.144 AUTORISATION DE FORMATION POUR DEUX (2) MEMBRES DU PERSONNEL DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser la formation de messieurs Léo Caron, directeur des travaux publics et Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement et à l'entretien, lors de la tournée de formation de la mutuelle de prévention en SST qui aura lieu le 1^{er} mai 2018 à Amqui. Le conseil accepte le paiement des frais de transport et de repas. Cette dépense est prévue au budget du service.

18.03.145 AUTORISATION D'INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADGMQ 2018 POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson à participer au congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec à Rimouski du 6 au 8 juin 2018 et d'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 800 \$ plus les taxes ainsi que le remboursement des frais de déplacement et de restauration. Cette dépense est prévue au budget du service.

18.03.146 AUTORISATION DE FORMATION À MADAME JULIE BÉLANGER

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise madame Julie Bélanger, régisseuse de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, à suivre une formation intitulée « Brancher les 12 à 15 ans sur la lecture », le 1^{er} mai 2018, à Rimouski, et ce, pour un montant de 105\$ et autorise également les frais de déplacement et de repas.

LOISIRS

18.03.147 RECONNAISSANCE DE QUATRE ORGANISMES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la reconnaissance des associations suivantes : L'Association du baseball mineur de Mont-Joli, le Club alpin du Mont-Comi, le Centre femmes de La Mitis et l'Association des pompiers volontaires de Mont-Joli inc. puisque ces organismes se sont conformés aux exigences de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs de la Ville de Mont-Joli.

18.03.148

AUTORISATION DE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST DU QUÉBEC POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2018

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'organisation de festivités sur le site du Stade du Centenaire à l'occasion de la Fête nationale du Québec 2018. L'engagement financier de la Fête nationale représente un montant d'environ 9 000 \$ plus les taxes applicables.

Il est aussi convenu de permettre à la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Lévesque, d'acheminer une demande d'aide financière à la Société Nationale de l'Est-du-Québec en vue de l'élaboration d'activités variées. Par cette même résolution, le conseil autorise madame Lévesque à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'ensemble des documents relatifs à la présentation d'une telle demande.

18.03.149

AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE COMPENSATION AUX ASSISTANTS DE LA RELÂCHE

CONSIDÉRANT l'excellent travail accompli par les assistants de la relâche 2018;

CONSIDÉRANT la pratique établie consistant à leur offrir un montant à titre de récompense pour leur travail;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de verser une somme établie selon la durée de leur implication aux personnes suivantes :

- | | |
|----------------------|--------|
| • Kamyille Thibeault | 120 \$ |
| • Léanne Thibeault | 120 \$ |
| • Alexis Beaulieu | 160 \$ |
| • Vincent Charest | 160 \$ |
| • Jacynthe Roger | 120 \$ |
| • Coralie Claveau | 120 \$ |

Cette dépense totalisant 800 \$ est prévue au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18.03.150

AUTORISATION DE FORMATION POUR LE DIRECTEUR INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription de monsieur Robert Roger à une formation en cinq cours intitulée « Introduction à la sécurité civile », offerte par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, qui auront lieu au Lac-Etchemin, dont une le 21 mars prochain, et ce, au coût de 125 \$ par formation. Par la même résolution, le conseil autorise le paiement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

TRAVAUX PUBLICS

18.03.151

AUTORISATION D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE PONCTUEL DE CHAUSSÉE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault résolu à l'unanimité d'autoriser l'octroi d'un contrat de marquage ponctuel de chaussée à la firme BO Traçage pour un montant de 24 451.73 \$ incluant les taxes. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

18.03.152 AUTORISATION D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE LONGITUDINAL DE CHAUSSÉE POUR 2018

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat de gré à gré, à la firme Permaligne pour le marquage longitudinal de chaussée aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant maximal de 13 100 \$ incluant les taxes. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

URBANISME

18.03.153 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 7 MARS 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 7 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion mercredi 7 mars 2018 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 6 permis de rénovation pour une valeur de 67 000 \$
- Quatre (4) demandes de dérogations mineures.

18.03.154 ADJUDICATION D'UN MANDAT À LA MRC DE LA MITIS

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'octroi d'un mandat au service d'aménagement à la MRC de La Mitis afin de préparer des modifications au plan d'urbanisme et du règlement de zonage.

AFFAIRES NOUVELLES

18.03.155 AUTORISATION DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DES BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir le service de brigadiers scolaires dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants qui fréquentent les écoles primaires Norjoli et des Alizés;

POUR CE MOTIF, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de verser le montant de 13 462.50\$ à la Maison des jeunes de Mont-Joli à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli au fonctionnement du service de brigadiers scolaires pour l'exercice complet de 2018.

Rappelons que la Maison des jeunes de Mont-Joli agit à titre de gestionnaire de ce service auquel contribuent généreusement la Caisse Desjardins, le Club Optimiste ainsi que le Club Rotary de Mont-Joli. La Ville de Mont-Joli remercie la Maison des jeunes pour son implication.

18.03.156 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DES OBLATS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil octroi un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis préliminaires pour la réfection de la rue des Oblats, à la firme Arpo Groupe-Conseil, et ce, pour un montant de 9 435\$ plus les taxes.

18.03.157 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES POUR LA RÉFECTION DE LA MÉNARD

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil octroi un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis préliminaires pour la réfection de la rue Ménard au service de génie de la MRC de La Mitis, et ce, pour un montant de 7 425\$ plus les taxes.

18.03.158 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DESROSIERS

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil octroi un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis préliminaires pour la réfection de la rue Desrosiers, à la firme Stantec, et ce, pour un montant de 12 000\$ plus les taxes.

18.03.159 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Donald Madore a passé la journée à chercher une police d'assurances habitation auprès de compagnies d'assurances. Des assureurs lui auraient dit qu'ils n'assureraient plus personne sur la rue Poirier. Un autre a une limite maximale de 10 000\$.

Monsieur Martin Soucy mentionne que nous ne sommes pas en mesure de répondre à des questions techniques à ce sujet ce soir.

Monsieur Joël Harrisson mentionne qu'en 2016 et en 2017 la Ville a injecté 20 000\$ pour nettoyer et inspecter une partie des conduites de réseau d'égout,. Des travaux ont été faits cette année et d'autres suivront. Les épisodes de récurrence de pluie augmentent, ce qui n'améliore pas les choses.

18.03.160 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Joël Harrisson
Greffier adjoint